

L'Analyse des Besoins Sociaux

Présentation de la Feuille de route

Rapport final

Octobre 2022

L'Analyse des besoins sociaux

Rappel du contexte, des objectifs et
de la méthode mise en oeuvre



Le cadre légal de l'ABS et les objectifs de la démarche

La réponse à une obligation légale : le décret du 21 juin 2016

« Les centres communaux et intercommunaux d'action sociale produisent une **analyse des besoins sociaux de l'ensemble de la population du territoire** de leur ressort. L'analyse des besoins sociaux consiste en un **diagnostic sociodémographique** à partir des données d'observation sociale du territoire. Ce diagnostic est établi avec l'**ensemble des partenaires, publics ou privés, qui participent à la mise en œuvre des actions de prévention et de développement social** telles que mentionnées à l'article L. 123-5.

L'analyse des besoins sociaux fait l'objet d'un **rappor tprésenté au conseil d'administration au cours de l'année civile qui suit chaque renouvellement général des conseils municipaux**. Les années suivantes, des analyses complémentaires, notamment thématiques, peuvent être présentées au conseil d'administration lors du débat d'orientation budgétaire ou, à défaut, lors du vote du budget »

(article R123-1 de la partie réglementaire du CASF décret n°2016-824 du 6 mai 1995)

Au delà du respect de l'obligation légale, une aide à la décision pour une définition renouvelée des politiques sociales communales dans l'archipel

- Etablir la feuille de route du CCAS
- Contribuer à la définition de la politique sociale des deux communes.

La méthodologie mise en oeuvre

Lancement de la démarche

JUIN 2021



PHASE 1 : L'identification et la compréhension des enjeux de cohésion sociale à travers des entretiens et la réalisation d'un Portrait social de l'archipel
AOÛT 2021

- La réalisation d'une vingtaine d'entretiens avec les personnes clefs/ressources du territoire

- Le portrait social de l'archipel
décliné en une dizaine d'entrée thématiques

pour la plupart selon le schéma suivant :

- Les faits marquants/les chiffres clefs
- Les constats des acteurs locaux
- Les enjeux sociaux et les premières pistes



UN DOCUMENT D'UNE SOIXANTAINE DE PAGES REMIS AU COMITE DE PILOTAGE
OCTOBRE 2021

permettant de dégager des thématiques prioritaires traitées en atelier.

La méthodologie mise en oeuvre



PHASE 2 : La réalisation d'une analyse thématique approfondie

JANVIER/FEVRIER 2022

Des approfondissements thématiques traités en 6 atelier permettant de consolider les constats et de proposer à la validation du comité de pilotage des pistes d'actions et des préconisations.

- AXE 1 : Améliorer l'accès aux droits pour tous
- AXE 2: Le soutien aux difficultés financières
- AXE 3 : Quelle politique communale au service du bien vieillir ?
- AXE 4 : Le logement
- AXE 5 : La réponse aux jeunes
- AXE 6 : Les besoins sociaux des habitants de Miquelon

UNE SYNTHESE A CHAUD D'UNE CINQUANTAINE DE PAGES PRESENTE SUR SITE AU COMITE DE PILOTAGE

FEVRIER 2022



La méthodologie mise en oeuvre



PHASE 3 : De la définition des priorités d'actions au transfert des résultats de l'ABS

Construction d'un arbre à objectifs : **MARS/AVRIL 2022**

Pour chaque axe stratégiques une mise en tableau déclinant :

Les points de consensus
Les objectifs opérationnels
Le pilotage
Les pistes et les préconisations
Les conditions de réussite
Les partenaires
Le niveau de priorité

- réalité des difficultés financières rencontrées par une partie des habitants.
- Des « figures types » de publics fragiles identifiés par les acteurs : des seniors, de jeunes couples disposant de bas revenus tirés d'une activité salariée, des travailleurs dans le BTP actifs 7/8 mois dans le BTP, des fragilités liées à une séparation, ...
 - Une faible pression sur les dispositifs d'aides financières
 - Un manque de partage entre les acteurs des dispositifs d'aides existants chez les uns et les autres.
 - Des aides non mobilisées ou non connues, des formes probables de

- DROITS ?
- Prendre en compte la diversité des freins à l'accès aux aides et aux droits (isolement, fracture numérique, représentation de l'offre, manque de confidentialité, mobilité empêchée, effet de seuil...)
 - Mieux informer et communiquer sur les dispositifs existants en direction des professionnels, des bénévoles et des publics, éviter les doublons.

Exemples de la mise en place du FSL (Etat, CT, CPS), de l'aide au logement, de l'aide au chauffage pour les familles de la CPS qui pourrait être relayée via la crèche et les écoles par la commune et le CCAS

AXE 2 : Le soutien aux ménages rencontrant des difficultés financières		
Pilotage	Les pistes et les préconisation	Les conditions de réussit
	<p>Optimiser le dispositif d'aide au déneigement Recontacter, en fin de saison hivernale via une enquête de satisfaction comprenant une demande de renouvellement, les bénéficiaires de l'aide au déneigement (meilleur identifier les décès, les départs, les changements de situation). Communiquer davantage sur le dispositif.</p>	S'assurer de l'absence de doublons avec des dispositifs partenaires : exemple de l'aide aux petits travaux de la
	<p>Revoir le dispositif Allo Taxi à l'aune de l'éventuelle mise en place d'un service de transport en commun. Poursuivre son élargissement « à la demande » : exemple des résidents du Centre George Gaspard. Communiquer davantage sur le dispositif.</p>	En lien avec les ressources financières disponibles, faire soit identique à celui du déneigement.
	<p>Relayer auprès des habitants les aides existantes : une action du CCAS dans l'attente de la mise en place de la PLATEFORME UNIQUE DE L'ACCES AUX DROITS</p>	
	<p>Engager une réflexion commune (CT, CPS, commune(s), CCAS, ...) autour du reste à vivre décent dans l'archipel et des « figures types » de publics fragiles identifiés par les acteurs : partager les pratiques concernant les barèmes, QF, la prise en compte des changements de situations, ...) partager de façon anonyme les situations types de public en fragilité pour identifier les publics en fragilité et optimiser/adapter les</p>	au sein de la PLATEFORME UNIQUE DE L'ACCES AUX DR CCAS ?

La méthodologie mise en oeuvre



PHASE 3 : De la définition des priorités d'actions au transfert des résultats de l'ABS

Construction d'un arbre à objectifs : **MARS/AVRIL 2022**

Pour chaque action, définition d'un niveau de priorité/d'une cotation

Pour mise en débat et validation par le comité de pilotage

Priorité Haute

Le réalisable à court terme et/ou une action déjà engagée:
un engagement à réaliser l'action et une inscription dans la feuille de route 2022/2023

Priorité Moyenne

Le réalisable à moyen terme : un engagement de principe à réaliser l'action mais un pilotage, un calendrier et des conditions de faisabilité à préciser

Priorité basse

Intérêt de l'action mais pas d'engagement à ce stade : les conditions de réalisation/de réussite ne sont pas, en l'état, présentes

Non retenue

Piste écartée

**Une proposition soumise
pour validation au comité de
pilotage en Juillet 2022**

Pour chaque axe thématique :

- AXE 1 : Améliorer l'accès aux droits pour tous
- AXE 2: Le soutien aux difficultés financières
- AXE 3 : Quelle politique communale au service du bien vieillir ?
- AXE 4 : Le logement
- AXE 5 : La réponse aux jeunes
- AXE 6 : Les besoins sociaux des habitants de Miquelon

Validation des contenus et de la cotation des pistes d'actions par le comité de pilotage

L'Analyse des besoins sociaux

AXE 1

Améliorer l'accès aux droits pour tous



AXE 1 : Garantir/faciliter l'accès aux droits pour tous

Les points de consensus :

- Constat récurrent d'un manque de communication et de visibilité de la diversité des réponses portées par les uns et les autres.
- Un « Qui Fait Quoi ?» devant être clarifié et communiqué entre les acteurs de la réponse
- De probables formes de non-recours par manque d'informations, réticence à solliciter de l'aide.
- Des interrogations sur les compétences exercées par les uns et les autres
- Un turn-over des professionnels qui nuit à la mise en réseau des acteurs.
- Un manque de moyens dédiés et de disponibilité pour construire un travail en réseau.

AXE 1 : Garantir/faciliter l'accès aux droits pour tous

Les objectifs opérationnels :

- Fournir, à tout endroit du territoire, une réponse harmonisée et adaptée aux besoins des habitants, en les orientant vers les ressources adéquates par l'intégration de l'ensemble des guichets d'accueil, d'orientation et d'accompagnement du territoire au sein d'une coordination.
- Réunir les acteurs de la réponse autour du partage des compétences, des dispositifs, des pratiques et d'une veille sociale
- Structurer un travail en réseau des professionnels de manière pérenne.

AXE 1 : Garantir/faciliter l'accès aux droits pour tous

UN OBJECTIF A ATTEINDRE DEPASSANT LES COMPETENCES DES DEUX COMMUNES ET NECESSITANT LA MOBILISATION DE L'ENSEMBLE DES ACTEURS (communes, CCAS, Etat, CT, CPS, ...)

Construire la PLATEFORME UNIQUE DE L'ACCES AUX DROITS/ Structurer un travail EN RESEAU.

Procéder par étape :

- Missionner un pilote « fonctionnel » : un(e) chargé(e) de coopération territoriale
- Identifier et mobiliser des référents (et leurs suppléants) dans chaque structure : Etablir une cartographie des acteurs de l'accès aux droits/de l'accueil social de proximité
- Animer des temps de rencontre régulièrement (une périodicité trimestrielle ?)
- Co-construire un annuaire des services et du « Qui Fait quoi ? » pour les professionnels : les compétences et les missions, les dispositifs, les points d'accueil, ... envisager une version grand public
- Former les agents en charge de l'accueil des publics (secrétaire mairie, TS,...)

AXE 1 : Garantir/faciliter l'accès aux droits pour tous

Construire la PLATEFORME UNIQUE DE L'ACCES AUX DROITS/ Structurer un travail EN RESEAU.

Les conditions de réussite :

- Une volonté partagée
- Un co-financement de cette fonction de coordination du réseau (Etat/DCSTEP, CT, CPS, commune(s), CCAS)
- Une légitimité fonctionnelle du/de la chargé(e) de coopération territoriale reconnue par l'ensemble des financeurs :
- Un portage par l'une des institutions, VS une délégation à une association qualifiée ?
- Un profil de travailleur social ayant par ailleurs la capacité à animer un réseau, une appétence pour la communication.
- Une adaptation de cette coordination à la spécificité de Miquelon (la notion de guichet unique pourrait y prévaloir)
- Une recherche de financement pour solvabiliser le projet (en phase d'expérimentation dans un premier temps) devrait s'engager : inscription possible dans le cadre du renouvellement des crédits dédiés au Plan de lutte contre la pauvreté, transposition locale d'une Convention Territoriale Globale ?

A noter : à ce jour absence d'élément sur la reconduction de la convention de lutte contre la pauvreté.

AXE 1 : Garantir/faciliter l'accès aux droits pour tous

Conforter le poste de coordinateur(trice) et référent(e) pour le CCAS et la commune de Saint Pierre.

Priorité Haute
Déjà Effectif

Du temps dédié dans la fiche de poste pour organiser des temps de rencontre avec les partenaires et communiquer sur les compétences et les actions menées par le CCAS

Construire un plan de communication sur l'action sociale communale :

Priorité Haute
1^{er} trimestre 2023

Amélioration de la signalétique/visibilité du CCAS , contenu du site internet, guide papier synthétique à l'attention des partenaires et version grand public.

Une première esquisse pourrait être engagée dès à présent si les ressources en terme de communication le permettent (cf. Recrutement chargé de communication début octobre).

AXE 1 : Garantir/faciliter l'accès aux droits pour tous

Etoffer les ressources humaines au sein du CCAS
au service de l'accès aux droits. Consolider le rôle
de CCAS en matière d'accueil social.

Priorité Moyenne

A définir fin 2023

Installation d'un poste d'agent de médiation, d'écrivain public numérique...
(profil travailleur social)

L'Analyse des besoins sociaux

AXE 2

Le soutien aux difficultés financières



AXE 2 : Le soutien aux difficultés financières

Les points de consensus :

- L'absence de données statistiques consolidées relative à la pauvreté permettant d'objectiver et de mesurer la réalité des difficultés financières rencontrées par une partie des habitants.
- Des « figures types » de publics fragiles identifiés par les acteurs : des seniors, de jeunes couples disposant de bas revenus tirés d'une activité salariée, des travailleurs dans le BTP actifs 7/8 mois dans le BTP, des fragilités liées à une séparation, ...
- Une faible pression sur les dispositifs d'aides financières
- Un manque de partage entre les acteurs des dispositifs d'aides existants chez les uns et les autres.
- Des aides non mobilisées ou non connues, des formes probables de non recours
- Constats de personnes hésitant/ne souhaitant pas solliciter une aide, quitte à se priver dans le quotidien.

AXE 2 : Le soutien aux difficultés financières

Les objectifs opérationnels :

- Lutter contre le non-recours (repérage difficile, personnes n'osant pas solliciter, nouveaux publics, ...) via à terme l'action de la PLATEFORME UNIQUE DE l'ACCES AUX DROITS ?
- Prendre en compte la diversité des freins à l'accès aux aides et aux droits (isolement, fracture numérique, représentation de l'offre, manque de confidentialité, mobilité empêchée, effet de seuil...)
- Mieux informer et communiquer sur les dispositifs existants en direction des professionnels, des bénévoles et des publics, éviter les doublons.

Exemples de la mise en place du FSL (Etat, CT, CPS), de l'aide au logement, de l'aide au chauffage pour les familles de la CPS qui pourrait être relayée via la crèche et les écoles par la commune et le CCAS

- Relever les critères/les barèmes d'accès aux publics en fragilité afin d'ouvrir des droits aux ménages « moyens », « quasi pauvres » (en fonction des ressources financières disponibles) ?

AXE 2 : Le soutien aux difficultés financières

Optimiser le dispositif d'aide au déneigement

Priorité Haute

En cours... et fin de l'hiver

Recontacter, en fin de saison hivernale via une enquête de satisfaction comprenant une demande de renouvellement, les bénéficiaires de l'aide au déneigement (mieux identifier les décès, les départs, les changements de situation).

Communiquer davantage sur le dispositif.

S'assurer de l'absence de doublons avec des dispositifs équivalents proposés par les partenaires : exemple de l'aide aux petits travaux de la CPS

AXE 2 : Le soutien aux difficultés financières

Revoir le dispositif Allo Taxi à l'aulne de l'éventuelle mise en place d'un service de transport en commun.

Priorité Haute

A budgéter en 2023

Poursuivre son élargissement « à la demande » : exemple des résidents du Centre George Gaspard.

Communiquer davantage sur le dispositif. .

En lien avec les ressources financières disponibles, faire évoluer le barème pour qu'il soit identique à celui du déneigement.

Relayer auprès des habitants les aides existantes (CT, CPS, ...)

Priorité Haute

Objectif 1^{er} trimestre 2023

Une action du CCAS dans l'attente de la mise en place éventuelle de la PLATEFORME UNIQUE DE L'ACCES AUX DROITS

AXE 2 : Le soutien aux difficultés financières

Engager une réflexion commune (CT, CPS, commune(s), CCAS, ...) autour du reste à vivre décent dans l'archipel et des « figures types » de publics fragiles identifiés par les acteurs :

Partager les pratiques concernant les barèmes, QF, la prise en compte des changements de situations, ...) partager de façon anonyme les situations types de public en fragilité pour identifier les publics en fragilité et optimiser/adapter les règlements d'attribution.. ?

Priorité Moyenne

Objectif 2nd trimestre 2023

Au sein de la PLATEFORME UNIQUE DE L'ACCES AUX DROITS ? ou à l'initiative du CCAS ?

L'Analyse des besoins sociaux

AXE 3

La réponse aux seniors



AXE 3 La réponse aux seniors

Les points de consensus :

- La réalité de vieillissement :

Les fragilités d'une partie des seniors risquent de se renforcer : isolement résidentiel, limitation dans le quotidien (en lien avec le vieillissement), diminution du potentiel de proche aidant.

- Maintenir un niveau de services équivalent dans un contexte d'augmentation du nombre de personnes âgées. Quid de la capacité à monter en charge (avec une augmentation des besoins de l'ordre de 7/8 % sur la mandature si on s'en tient aux projections) ?
- Le maintien à domicile comme priorité pour les personnes âgées en perte d'autonomie

Un objectif en cohérence avec le souhait premier des personnes âgées et correspondant aussi à des coûts moindres que celle d'une prise en charge en établissement médicalisé.

AXE 3 La réponse aux seniors

Les objectifs opérationnels :

- Construire une politique à l'attention des seniors plus ouverte sur les seniors au domicile
- Accompagner l'adaptation du logement et faciliter les parcours résidentiels

AXE 3 La réponse aux seniors

Identifier le public cible

Priorité Haute

Faisabilité en 2023

Construire et faire vivre un registre des personnes âgées vulnérables (dans l'esprit des registres canicule/grand froid en métropole)

En lien avec les partenaires « entrants » au domicile proposer aux personnes âgées une inscription volontaire sur le registre. S'appuyer sur ce fichier pour mettre en place régulièrement du phoning, mettre en place une veille, informer et mobiliser les seniors.

AXE 3 La réponse aux seniors

Favoriser le maintien du lien social , l'animation de la vie sociale, la médiation culturelle (pour les personnes isolées au domicile)

Priorité Moyenne

2023

en s'inspirant de l'action menée dans les résidences et des actions mise en œuvre durant le confinement

Mettre en place un contact direct avec les personnes âgées au domicile. Cette intention peut prendre diverses formes : appels/visites de convivialité, aide collective aux courses, portage de livres, lecture, échanges / discussions, activités physiques, jeux, sorties, ...

En direct ou en soutenant le bénévolat.

Un échange sur un nouveau fonctionnement à la réouverture Foyer Marie Lescamela (printemps 2023 ?) pourrait permettre de mobiliser cet outil au service d'un renforcement des actions favoriser le maintien du lien social , l'animation de la vie sociale, la médiation culturelle, ...

AXE 3 La réponse aux seniors

Faciliter l'information et l'accès aux aides et aux droits

Priorité Moyenne

1^{er} trimestre 2023

Dans l'immédiat pallier au défaut de connaissances des aides et des dispositifs portés par la CT et la CPS via des réunion d'informations à l'attention des services et des élus via la coordination gérontologique (CT) en lien avec la MTA.

La perspective d'un schéma de l'autonomie (avec une démarche de construction dès novembre 2022) :

Ce schéma va redéfinir les orientations stratégiques sur cette politique publique et les actions de la commune pourront s'y inscrire dans le cadre général des politiques de l'autonomie qui seront décidées et déclinées localement

AXE 3 La réponse aux seniors

**Soutenir les services pour le maintien à domicile
dont les besoins vont se renforcer.**

Priorité Moyenne

En amont du débat d'orientation budgétaire

Favoriser le Portage de repas à domicile et revoir la participation au coût des repas « Restons chez nous »

En attente d'une analyse financière "Restons chez Nous".

D'importantes difficultés de recrutement et un manque d'attractivité des services à domicile du fait notamment de la « concurrence » du secteur public.
Vers un Grenelle de l'aide à domicile ?

AXE 3 La réponse aux seniors

Lutter contre la fracture numérique.

Développer l'aide au numérique à l'attention des seniors.

En lien avec les ressources humaines et financières disponibles. Un portage dans le cadre de la conférence des financeurs ?

Priorité basse
A préciser

Prévenir la perte d'autonomie par la mise en oeuvre d'actions de prévention : activité physique, atelier de prévention, ...

Priorité Moyenne

Développer des actions de soutien aux aidants :
Groupe de parole pour les aidants...

2023

En lien avec la Conférence des financeurs (probablement insuffisamment investie par la commune).

AXE 3 La réponse aux seniors

Consolider/optimiser la réponse apportée par les résidences personnes âgées municipales

Comment résorber une liste d'attente significative (une trentaine de ménages en file active pour une poignée de sorties chaque année).

**Fluidifier les sorties ? Augmenter les capacités ?
Revoir les critères d'accès ?**

Points à investiguer : l'anticipation du vieillissement des résidents (avec la gestion de la perte de leur autonomie) : une collaboration avec la MTA pour les évaluations sociales, l'adaptation de la tarification, les critères d'admission (et leur transparence), ...

Priorité Moyenne

A engager en 2023

AXE 3 La réponse aux seniors

« Dynamisation des animations auprès des personnes âgées de nos résidences » extrait DOB 2021

Priorité Haute

Déjà engagée

Participer à la construction d'une forme d'habitat intermédiaire complétant l'offre entre le domicile ordinaire/les résidences seniors et l'Usld.

Quel(s) « produit (s) » viser ?

Priorité basse

Résidence seniors, résidence autonomie (le chaînon manquant à Saint Pierre), habitat inclusif, la colocation, l'Ehpad hors les murs, le viager solidaire.

Calendrier à définir

La perspective d'un schéma de l'autonome arrivant à échéance qui viendra redéfinir les orientations stratégiques sur cette politique publique (et pourra venir en soutien des orientations de la commune. En fonction de la stratégie habitat qui débute dans l'archipel).

L'Analyse des besoins sociaux

AXE 4

Le logement



AXE 4 Le logement

Les points de consensus :

- Une priorité unanimement ressentie par les acteurs à travers plus particulièrement la question du logement abordable, la nécessité de construire une stratégie Habitat commune et de fluidifier les parcours résidentiels et ceci sur l'ensemble des segments : jeunes, seniors, personnes disposant de faibles ressources, travailleurs saisonniers, actifs s'installant dans l'archipel, retours des études, primo-accédants, ...

Pour le logement des jeunes les tranches d'âge sont peut-être à revoir compte tenu de retours aux études plus tardif.

Des enjeux qui dépassent le CCAS et de la politique sociale des deux communes :

- Quid de l'appropriation et quelles suites données aux préconisations issues de l'étude de la CT « Diagnostic et préconisations pour développer l'offre de logement à Saint Pierre et Miquelon, 2019 Espélia.Banque des Territoires » ?
- Quels objectifs et quels projets en matière de dynamique constructive ?
- Pour la commune de Saint-Pierre, une stratégie axée sur la réhabilitation de maisons vacantes en centre ville.

AXE 4 Le logement

Les objectifs opérationnels :

Contribuer à garantir le logement pour tous en accompagnement d'une stratégie Habitat (qui reste à définir et à mettre en œuvre) impliquant la CT, L'état, la CPS, la CISPM, ...

AXE 4 Le logement

Soutenir une étude de faisabilité relative à l'installation d'un bailleur social unique dans l'archipel.

Priorité Haute

Effectif

AXE 4 Le logement

Vers un opérateur unique (la CISPM) éligible aux aides et aux prêts dédiés pouvant fédérer et mutualiser les ressources de l'archipel.

Priorité basse

Calendrier à définir

Vers un guichet enregistreur unique, une harmonisation des critères d'accès et de la tarification, des commissions d'attribution associant l'ensemble des parties prenantes, une forme d'observatoire de la demande en capacité d'orienter la production (et d'identifier les typologies de logements manquantes).

En capacité de reprendre la gestion locative et sociale des segments « social » et « jeunes » de la commune. La commune se recentrerait sur le segment « seniors ». La possibilité d'une installation de la CISPM en tant que d'un bailleur social unique doit faire l'objet d'une expertise technique, juridique et financière.

AXE 4 Le logement

Vers un opérateur unique (la CISPM) éligible aux aides et aux prêts dédiés pouvant fédérer et mutualiser les ressources de l'archipel.

Priorité basse

Calendrier à définir

Qui pourrait donner un agrément ? Quel statut adopter ? Quel seuil minimal de logements pour trouver un point d'équilibre financier ? Quelles opportunités ainsi ouvertes d'accès à des financements complémentaires ? Quelle mixité d'offre au sein du parc (très social, social, accession aidé, ...)

Un Plan Local de l'Habitat en cours de construction (2022) par le Pôle développement de la CT.

AXE 4 Le logement

Participer à la mise en place d'une coordination autour de l'accompagnement des ménages en grande difficulté dans le cadre de commissions dites « cas bloqués »

Priorité basse

Calendrier à définir

Assoir la politique municipale en faveur de l'habitat seniors

Priorité basse

Calendrier à définir

cf AXE 3 réponse aux seniors Accompagner l'adaptation du logement et faciliter les parcours résidentiels

L'Analyse des besoins sociaux

AXE 5

La réponse aux jeunes



AXE 5 la réponse aux jeunes

Constats:

Un PTEJ 9/30 ans en cours avec une gouvernance multi partite.

Des actions « posées » et retranscrites dans le PTEJ.

- Augmenter et structurer l'offre de loisirs culture citoyenneté pour les 9/17 ans

- Optimiser les réponses auprès des plus fragiles

- Structurer l'accompagnement au départ des jeunes, et le suivi in situ

- Agir sur la levée des freins à l'installation des jeunes 18/30 ans

Mais constats de difficultés à s'approprier certaines actions voir remise en cause par des acteurs n'ayant pas participé à la démarche

AXE 5 la réponse aux jeunes

Contribuer au projet de La Maison des jeunes.

Priorité Haute

En cours

Identification/sélection de l'association porteuse du projet social

Implication de la commune sur les autres volets du PTEJ et des avancées dans la réponse aux jeunes :

Priorité Haute

Effectif

Le parc multi-activité, la micro folie (espace culturel 2.0), les actions de l'école de voile et de la bibliothèque, ...

L'Analyse des besoins sociaux

Axe 6

La réponse aux besoins sociaux des habitants de Miquelon



La réponse aux besoins sociaux de Miquelon

Production d'une synthèse suite à l'atelier du 1^{er} février 2022

Une politique sociale municipale « limitée »

Miquelon n'a plus de CCAS depuis 2016. **La commune n'a pas d'obligation en la matière...**
si ce n'est celle de réaliser **l'instruction de l'aide sociale à l'hébergement.**

La réponse sociale ou le développement d'une politique sociale communale peut difficilement être priorisée au regard du **peu de moyens mobilisables (RH et financiers)**

La CT a développé son action sociale pour répondre aux besoins non satisfaits de la population, à Miquelon (comme à Saint-Pierre). Elle a palié l'absence de réponse après l'arrêt du CCAS de Miquelon.. La CT accueille, informe, instruit et délivre les aides. Intérêt perçu dans ce schéma du respect de la confidentialité.

La commune devra reprendre l'instruction de l'aide sociale à l'hébergement (moins d'une dizaine de demande par an). Un temps dédié de formation par la CT à l'attention de la commune pourra être organisé à ce sujet.

Priorité Haute

La réponse aux besoins sociaux de Miquelon

Le qui fait quoi ?

La mairie estime de pas avoir pas de visibilité de l'action de la CT via sa permanence et d'une façon générale sur le « Qui fait Quoi ? » en matière d'**action sociale**. *Précisons que les travailleurs sociaux de la CT sont venus se présenter aux élus et présenter les actions de la CT.*

Ce constat/ce sentiment récurrent d'un manque de communication et de visibilité de la diversité des compétences exercées et des réponses portées par les uns et les autres n'est pas spécifique à Miquelon et concerne globalement l'archipel. Un manque de moyens dédiés et de disponibilité pour construire un travail en réseau est également relevé, avec un effet d'amplification sur Miquelon.

Il conviendrait de définir comment Miquelon pourrait prendre sa place dans la plateforme unique de l'accès aux droits (cf préconisation à l'échelle de l'archipel). Compte tenu de la spécificité de Miquelon, l'identification d'un référent unique s'inscrivant dans la coordination à construire à l'échelle de l'archipel devrait prévaloir. Ces missions consisteraient à participer à la plateforme unique (notion de guichet intégré) et à relayer les informations sur Miquelon par des temps de rencontre réguliers auprès des acteurs sociaux locaux. A notre sens, cette fonction/ressource devrait se situer à la CT. (si les moyens humains dont dispose ou disposera la CT perdurent).

La réponse aux besoins sociaux de Miquelon

Comment garantir un accueil inconditionnel, confidentiel et facilitateur pour l'accès aux droits à Miquelon ? Quel rôle pour la commune ? Quels points d'ancrage pour l'accès aux droits ?

Il s'agirait de repenser/d'optimiser une offre autour de différents leviers : amélioration de la lisibilité des permanences opérantes sur Miquelon, mise à disposition d'un espace numérique garantissant la confidentialité des échanges : Un Espace Public Numérique dans les locaux de la mairie ; avec un système de prise de RDV géré par les institutions ?

Priorité Moyenne

Au titre de la continuité territoriale, imaginer un mécanisme de compensation pour les salariés du privé assurant une prise en charge des frais indirect liés à la nécessité de se rendre à Saint Pierre pour effectuer une démarche ; et ainsi compense cette inégalité de fait.

Priorité basse

La réponse aux besoins sociaux de Miquelon

Le logement

Une priorité unanimement ressentie par les acteurs de l'archipel à travers plus particulièrement la question du logement abordable, la nécessité de construire une stratégie Habitat commune et de fluidifier les parcours résidentiels. Ce constat est encore plus sensible pour Miquelon, dont la déprise démographique ne pourra être enrayée en l'absence d'avancée sur le projet de peuplement et l'offre de logement. **Les objectifs en terme de production de logements de la commune se situe autour d'une production de 5/6 logements par an.**

Des projets sont en réflexion ou en voie de réalisation

L'installation d'un bailleur social unique dans l'archipel (cf préconisations à l'échelle de l'archipel) pourra permettre d'assoir un opérateur en mesure de développer du logement abordable à Miquelon.

Priorité basse

Participer à la mise en place du Fonds de Solidarité pour le Logement (dispositif naissant d'aide à l'accès ou au maintien dans le logement). La commune pourra être relais d'informations voir contribuer financièrement au dispositif (en prenant ainsi place dans l'instance décisionnel pilotant le dispositif - CT, Etat, CPS)

La réponse aux besoins sociaux de Miquelon

Des avancées positives au titre des actions prévues inscrites dans PTEJ :

Exemple de la réhabilitation de la Maison des Loisirs

FICHE ACTION 1-6 STRUCTURATION DE L'OFFRE SUR LA COMMUNE DE MIQUELON			
ENJEU / THEMATIQUE	ENJEU 1 - AUGMENTER ET STRUCTURER L'OFFRE DE LOISIRS CULTURE CITOYENNETE POUR LES 9/17 ANS	PILOTE ET CO-PILOTE	CT / Mairie Miquelon
AXE DE TRAVAIL	Accompagnement des associations sportives et des acteurs culturels, artistiques, citoyens	PRIORITE	2021
CONSTATS	<ul style="list-style-type: none"> Le manque de structuration et de coordination des actions proposées par les quelques acteurs de l'île entraîne certaines incohérences. Des activités culturelles à maintenir, à améliorer ; une offre de séjours à compléter (par les différents acteurs...) au regard des besoins Foyer ado : une réflexion à mener dans une approche basée sur l'écoute, l'accompagnement individuel et plus collectif. 	GROUPE PROJET	DCSTEP - CPS - Education Nationale-Associations - jeunes - délégué du préfet
DESCRIPTION	<p>En lien avec les fiches 1-3 et 1-4 « structuration d'un réseau des acteurs associatifs » et fiche 1-2 « création d'un espace jeunesse » + fiches SDS</p> <ul style="list-style-type: none"> Une synergie à consolider entre les différents acteurs : CT, Mairie, Education Nationale, Associations... Création d'outils de communication (agenda partagé, calendrier des animations, festivités...) pour coordonner l'offre de loisirs, culture, sports... Développement de la formation des acteurs (accueil des enfants différents...). Structuration des offres « apprendre à nager », culturelles et les séjours Accompagnement individuel des structures porteuses d'offres de loisirs, culturelles et sportives en direction des jeunes sur l'aspect administratif : montage de projet, réponse aux appels d'offres, demandes de subvention... Appui auprès des acteurs au niveau de l'animation de réseau Une Maison des Loisirs à réhabiliter (cf. étude de faisabilité septembre 2020) Un foyer ado à repenser (en lien avec la fiche 1-2 et la fiche 2-13 du SDS « créer des lieux de vie et espaces de rencontre »). 		

La réponse aux besoins sociaux de Miquelon

La réponse aux familles/à l'enfance est structurée via la Maison des Loisirs

Des besoins sont identifiés en termes de soutien à la parentalité et de mobilisation des parents « l'école des parents » : Face au manque de participation des parents ; **un travail sur la parentalité serait à accentuer** avec une méthodologie permettant leur mobilisation/participation (créer du lien, mettre en confiance, développer une approche plus ludique, travailler l'intergénérationnel, former l'équipe). **Afin d'amorcer le projet, une équipe projet, sous la houlette de la Maison des Loisirs, pourrait se constituer (commune, CT, CPS, Education Nationale, associations locales) afin d'amorcer un projet : plan de communication, évènementiel et ateliers collectifs...**

Priorité Haute

Permettre à chaque jeune de Miquelon de savoir nager. A ce jour l'intention demeure mais la réponse opérationnelle n'est pas encore consolidée. Notons cependant que plusieurs journées dédiées ont été organisées par la Maison des loisirs et les structures du pôle Développement Attractif de la CT pour permettre aux jeunes de Miquelon de profiter des structures de la CT à SP.

Priorité basse

La réponse aux besoins sociaux de Miquelon

Les jeunes

Le départ précoce des jeunes pour la poursuite d'étude reste la règle et l'attente de l'ouverture d'un internat interroge. Des questions restent ouvertes autour de l'équilibre financier de l'internat. Le financement des bourses sera t-il maintenu si des élèves ne recourent pas à l'internat ?

L'inclusion des personnes en situation de handicap

Constat d'une forme d'invisibilité des personnes en situation de handicap, faute de repérage et de reconnaissance administrative. Y-a-t-il des besoins ? Un consensus sur la nécessité de **mener des campagnes de sensibilisation et d'acculturation à la question du handicap.** Un premier pas pour l'accompagnement des familles vers l'acceptation, la reconnaissance des situations et l'accompagnement vers les dispositifs et les acteurs spécialisés.

Priorité Haute

Notre site internet

www.lecompas.fr

Le centre d'observation de la société

www.observationsociete.fr

Contact :

Marc SCHALCK

06 08 62 60 17

marc.schalck@compas-tis.com

